



The XXX BPW International Congress
“BPW International: 90 years of
Women’s Empowerment for Sustainable Development”
Orlando, Florida, USA • 21-25 August 2020

3: RECOMMANDATIONS OFFICIELLES AUX AFFILIÉES ET CANDIDATES NOMINÉES AUX ÉLECTIONS POUR L’EXÉCUTIF

Appel de candidatures pour l’élection de la Présidente, Vice-présidente Affiliations, Vice-présidente Nations Unies, Secrétaire Exécutive, Directrice Financière, Représentante Jeunes BPW et Coordinatrices Régionales (5 Régions).

- Les nominations peuvent être soumises sur le formulaire officiel par toute Fédération Affiliée ou Club Affilié au sein de la BPW International. Les candidatures pour l’élection d’une Coordinatrice Régionale ne peuvent être présentées que par une Fédération Affiliée ou un Club Affilié dans la Région pour laquelle la nomination est faite.
- Une candidate nommée doit être un membre actif et à jour dans le paiement de ses cotisations d’une Affiliée également à jour dans le paiement des cotisations. Les candidates auront un mandat de trois ans, de sorte qu’elles doivent examiner attentivement leur responsabilité envers la BPW International avant d’accepter de postuler.
- Les nominations ne seront valides que si l’Affiliée qui a présenté la candidature et l’Affiliée dont la candidate est membre, sont à jour avec leurs cotisations (y compris l’année en cours, les cotisations impayées et les éventuelles pénalités) avant le premier jour du Congrès. Les Affiliées désirant nommer une candidate ou des candidates à un poste de la BPW International, doivent soumettre toutes les candidatures sur le formulaire officiel, avec chaque nomination sur un formulaire séparé. Les formulaires sont fournis au Comité International avec l’Appel au Congrès, téléchargées à partir du site Web et sont disponibles auprès des Services aux Membres.
- Les candidatures pour l’élection de la Présidente, Vice-Présidente Affiliations, Vice-présidente Nations Unies, de la Secrétaire Exécutive, de la Directrice Financière Exécutive et de la Représentante Jeunes BPW, peuvent être soumises par toute Fédération Affiliée ou Club Affilié au sein de BPW International.
- Les candidatures pour l’élection d’une Coordinatrice Régionale ne peuvent être soumises que par une Fédération Affiliée ou un Club Affilié dans la Région pour laquelle la nomination est faite.
- Une candidate ne peut accepter de nomination pour plus d’un poste, sauf dans le cas d’une nomination à la Présidence. La candidate doit alors indiquer, si elle n’est pas élue Présidente, auquel des rôles de Vice-présidente Affiliation ou Nations Unies (si elle n’a pas occupé ce poste de Vice-présidente), elle préfère postuler.
- Les candidates au poste de Présidente doivent avoir été membres d’un Exécutif précédent ou Présidente d’une Fédération Affiliée.
- Les Vice-présidentes ne peuvent pas être nommées pour un second mandat consécutif dans la même fonction, mais peuvent être nommées pour l’autre fonction de Vice-présidente.
- Un membre en service de l’Exécutif peut être nommé pour une autre fonction dans l’Exécutif au cours du prochain mandat.
- Une Secrétaire Exécutive ou une Directrice Financière ou des Coordinatrices Régionales en service, peuvent être nommées pour un deuxième mandat consécutif au même poste.





The XXX BPW International Congress
“BPW International: 90 years of
Women’s Empowerment for Sustainable Development”
Orlando, Florida, USA • 21-25 August 2020

- La Présidente occupe automatiquement le poste de Présidente sortante et, par conséquent, aucune nomination n’est requise.

Les documents suivants doivent être remplis sous format Word ou équivalent et envoyés électroniquement à l’adresse électronique suivante : nominations@bpw-international.org par la Présidente qui nomme ou la représentante de l’Affiliée :

- Un formulaire de mise en candidature rempli doit être signé par la représentante de l’Affiliée (de préférence la Présidente)
- Le consentement signé de la personne désignée pour occuper le poste particulier pour lequel elle est nommée sur le formulaire de mise en candidature.
- Si l’Affiliée qui a présenté la candidature n’est pas l’Affiliée à laquelle appartient la candidate, son formulaire de mise en candidature doit être contresigné par la Présidente de l’Affiliée avec laquelle est inscrite pour les droits internationaux
- Une attestation écrite (moitié (1/2) page et deux cents (200) mots maximum, en anglais) par l’Affiliée qui appuie la candidate et une photo.
- Une déclaration écrite (1 page et 500 mots maximum, en anglais) par la candidate indiquant pourquoi elle postule et ce qu’elle aimerait obtenir dans le rôle.
- Un rapport sur les qualifications et l’expérience de la candidate propose (un curriculum vitae ou un résumé, 1 page et 500 mots au maximum, en anglais).

Les formulaires de mise en candidature sont fournis avec l’Appel au Congrès comme suit :

- 4 – Nomination pour les membres de l’Exécutif : Présidente, Vice-présidentes, Secrétaire Exécutive, Directrice Financière et Représentante Jeunes BPW
- 5 – Nomination de la Coordinatrice Régionale

Les mises en candidature ne sont acceptées que si :

- Le formulaire dûment rempli et la déclaration de la candidate sont reçus par la BPW International par voie électronique ou envoyé par la poste dans une enveloppe portant le cachet de la poste avant minuit, selon GMT à la date d’échéance ; si les traductions, photographies et autres documents manquent, ceux-ci doivent être reçus au Bureau de la Présidente dans les dix (10) jours.
- L’Affiliée qui nomme (et l’Affiliée de la candidate si une autre Affiliée la nomme) ont payé leurs cotisations pour l’année au cours de laquelle les candidatures sont exigibles et les cotisations des années antérieures encourus au moment où la candidature est reçue.





The XXX BPW International Congress
“BPW International: 90 years of
Women’s Empowerment for Sustainable Development”
Orlando, Florida, USA • 21-25 August 2020

Les candidates :

- Doivent être membres actifs et à jour dans ses cotisations d’une Affiliée également à jour dans le paiement des cotisations.
- Doit être prête à assister à la réunion du Comité International qui se tient après l’Assemblée Générale.
- Les candidates aux postes de l’Exécutif doivent être prêtes à rester un (1) jour après l’Assemblée Générale pour assister aux réunions de transfert de l’Exécutif.

Le Bureau de la Présidente reçoit toutes les nominations et les examine avec la Secrétaire Exécutive et la Responsable du Comité Consultatif Constitutionnel, à condition que ni l’une ni l’autre ne soient candidates à un poste, pour s’assurer de la conformité de ces nominations.

Les candidatures dûment remplies doivent être reçues à l’adresse officielle de la BPW International nominations@bpw-international.org, 6 mois avant le premier jour de l’Assemblée Générale. Veuillez fournir les dates au format international [dd/mm/yyyy].

- Pourvu que la candidature ait été reçue à la date et à l’heure prescrites et qu’elle soit conforme au Règlement et Manuel de Procédure et aux présentes recommandations aux Affiliées et aux candidates, les détails de la candidate figurant sur le formulaire de mise en candidature et la déclaration d’appui seront inclus dans la documentation envoyée aux Affiliées 4 mois avant l’ouverture du Congrès, **le 21 août 2020**. La liste des candidates proposes sera imprimée dans le Bulletin du Congrès, qui sera mis à la disposition de chaque personne inscrite.
- Les candidates à l’Exécutif ne peuvent être nommées par l’Assemblée Générale que si aucune candidate n’a été désignée pour le poste avant le Congrès [Règlement R2.2].

Toutes les candidates, qu’elles soient nommées 6 mois à l’avance ou de la sale du Congrès, sont invitées à respecter les conditions suivantes :

- Chaque candidate ne peut distribuer qu’un seul document d’appui, soit avant l’Assemblée Générale, soit pendant l’Assemblée Générale. Un document diffusé avant l’Assemblée Générale nécessite une lettre de présentation de la part de la Présidente de l’Affiliée qui présente la candidate
- Toute distribution de matériel à l’Assemblée Générale ne peut avoir lieu que dans la zone désignée par le Comité des Nominations.
- Aucun matériel promotionnel ou documentation de champagne ne peut être distribué dans la sale désignée pour l’Assemblée Générale.
- Aucune champagne n’est autorisée dans la zone de vote désignée (l’Assemblée Générale) ou dans les 30 mètres de la zone de vote.
- Une seule feuille format A4 de matériel publicitaire (papier ou électronique) permettant de promouvoir directement ou indirectement une candidate est autorisée après la mise en candidature.





The XXX BPW International Congress
“BPW International: 90 years of
Women’s Empowerment for Sustainable Development”
Orlando, Florida, USA • 21-25 August 2020

- La distribution de cadeaux promotionnels, de bibelots et de gadgets ou l’utilisation de medias sociaux par ou pour le compte d’une candidate n’est pas autorisée après la mise en candidature.
- Aucune champagne de medias sociaux /vidéo des candidates n’est permise. Toute violation de ces exigences avant l’Assemblée Générale sera renvoyée au Comité Consultatif Constitutionnel. Toute violation de ces exigences à l’Assemblée Générale sera renvoyée au Comité des Nominations.

Les candidatures doivent être complétées sur le formulaire officiel, doivent être conformes aux recommandations aux Affiliées et Candidates, être adressées à l'attention de la Secrétaire Exécutive et du Bureau de la Présidente à :

Email (de préférence) : nominations@bpw-international.org

Poste : Bureau de la Présidente : 14 Syria Street, Mohandeen, El Cairo, Egipto

Les candidatures doivent être reçues au plus tard à minuit le 20 février 2020 (heure de Greenwich).

Bessie R. Hironimus
Secrétaire Exécutive 2017-2020
BPW International
Oroville, California, USA

